



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## tarifs voyageurs

Question écrite n° 56275

### Texte de la question

M. Alain Calmat souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la tarification pratiquée pour la desserte des gares de l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle. En effet, alors qu'un aller simple entre la gare du Nord et la gare Parc des Expositions est de 20,50 francs pour un billet plein tarif en 2e classe, le billet permettant d'aller de la gare du Nord à l'aéroport de Roissy coûte 49 francs en plein tarif 2e classe, bien que les gares du Parc des Expositions et de Roissy ne soient séparées que de quelques kilomètres. Cette singularité lui semble d'autant plus curieuse qu'il lui paraît indispensable de rendre effectivement attractive la desserte de l'aéroport par une politique tarifaire intéressante. A une période où le nombre de passagers et le nombre de salariés qui sont amenés à se rendre sur la plate-forme s'accroissent rapidement, où les accès à l'aéroport par la route sont rendus difficiles par la circulation, il lui demande si des dispositions sont envisagées afin de reconsidérer la politique tarifaire pratiquée pour la desserte des deux gares de l'aéroport de Roissy.

### Texte de la réponse

Le prix des relations ferroviaires avec les gares « Aéroport Charles-de-Gaulle » 1 et 2 inclut deux taxes prévues par une convention SNCF-ADP : une taxe d'aéroport, versée à Aéroports de Paris (ADP), et un « sur-barème » pour investissement, visant à participer au financement de la nouvelle gare Aéroport Charles-de-Gaulle 2. Un tel surcoût est destiné à faire financer, par les utilisateurs mêmes, les équipements mis à leur disposition. Ceci étant, pour améliorer le service rendu aux usagers, notamment en matière de temps de trajet, de nombreux trains de la ligne B du RER assurent désormais une liaison directe entre les gares de Paris-Nord et de Roissy-Charles-de-Gaulle. D'autres améliorations peuvent être attendues de la réalisation d'une liaison ferroviaire express entre l'aérogare et la gare de l'Est en cours d'études.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Calmat](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56275

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 janvier 2001, page 154

**Réponse publiée le :** 19 mars 2001, page 1692